

Le 10 mai 2004

**MODIFICATION D'UN CONTRÔLE INTERDOCUMENT
ENTRE L'ÉTAT — MOD. 4005 — ET LES ÉTATS — MOD. 4000 — ET — MOD. 4100 —**

La concordance de la ligne 137 « Comptes ordinaires créditeurs » du coefficient de liquidité — mod. 4005 — doit être modifiée afin d'inclure les comptes d'affacturage disponibles (PCEC 25211) dans la mesure où ils représentent une exigibilité potentielle, proche de celle des comptes ordinaires.

La nouvelle concordance est la suivante :

Ligne 137 = 2511 + 2621 + ex 253 + ex 3651 + ex 3652 + **25211**

En conséquence, les contrôles interdocuments entre l'état — mod. 4005 — et l'état — mod. 4000 — d'une part et entre l'état — mod. 4005 — et l'état — mod. 4100 — d'autres part doivent être modifiés.

Les nouveaux contrôles se présentent de la façon suivante.

— Mod. 4005 — document TB0	Opérateur	— Mod. 4000 — document AA0
Feuille 1 – colonne 1 137	\leq	Feuille 2 – colonne 5 H40 + H90 + H55 + K7H + H50

— Mod. 4005 — document TB0	Opérateur	— Mod. 4100 — document AB0
Feuille 1 – colonne 1 137	\leq	Feuille 2 – colonne 1 H40 + H90 + H55 + K7H + H50

Ces changements seront effectifs à compter de l'échéance de septembre 2004.